



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E43711

VALABLE JUSQU'AU

13/05/2026

ÉDITÉ LE

04/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/06/1964

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 20/06/2003

48 000

Raison sociale : FULGONI

7 RUE MADAME DE SANZILLON

92110 CLICHY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC NANTERRE B 642048912 2010B07589

Téléphone : 01 41 05 47 20

Fax : 01 42 70 62 82

Portable : 06 64 99 60 91

Siret : 642 048 912 00025

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 212398900177

Site Internet : <http://www.fulgoni.fr>

E-mail : accueil@fulgoni.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4998338504

Responsabilité légale :

M.G.M. FINANCE (447 745 308) / MONTI GIOVANNI PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AXELLIANCE 4998338504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Effectif moyen : 60

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	22/03/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/04/2024
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	17/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	14/02/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	14/02/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	17/10/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.